

**REVUE PÉNITENTIAIRE ET DE DROIT PÉNAL**  
(ex Bulletin de la Société Générale des Prisons et de Législation Criminelle)

**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE**

**Jean PRADEL**

*Professeur émérite de l'Université de Poitiers  
Président d'honneur de la Société générale des Prisons  
Membre titulaire de l'Académie internationale de droit comparé  
Membre de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire  
Ancien consultant auprès des Nations Unies*

**RÉDACTEUR EN CHEF**

**André VARINARD**

*Professeur émérite de l'Université Jean Moulin (Lyon III)  
Ancien Recteur*

**COMITÉ DE LECTURE**

**Gilbert AZIBERT**

*Premier avocat général à la Cour de cassation*

**Philippe BONFILS**

*Professeur à Aix-Marseille Université*

**Jean-Yves CHEVALLIER**

*Professeur émérite de l'Université de Rennes I*

**Philippe CONTE**

*Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

**Patrick MAISTRE DU CHAMBON**

*Professeur émérite de l'Université de Grenoble II*

**Valérie MALABAT**

*Professeur à l'Université de Bordeaux IV*

**Chantal ROUVIÈRE**

*Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

**Édouard VERNY**

*Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

Les propositions d'articles sont à adresser à la REVUE PÉNITENTIAIRE ET DE DROIT PÉNAL.  
Ils doivent impérativement être présentés à la fois sur support papier et sur support numérique (CD-ROM, DVD, etc.)  
Dès réception, le Comité de lecture procédera à l'examen des textes et donnera sa réponse sous trois mois quant à une éventuelle publication.  
Durant ce délai, l'auteur s'engage à ne pas publier son article dans une autre revue ou publication collective ; passé ce délai et dans le cas où le texte soumis serait accepté par le Comité de lecture, le Code de la propriété intellectuelle s'appliquera de plein droit.

Directeur de la publication : Jacqueline Joly  
CPPAP n° 0920 T 87712 – ISSN : 0035-3825  
La REVUE PÉNITENTIAIRE ET DE DROIT PÉNAL est  
éditée par les Éditions Cujas  
SAS au capital de 172.800 € – RCS Paris B 602 020 695  
Siège social : BP 20417 – 75626 Paris Cedex 13  
Secrétariat de la rédaction : rdp@cuja.com

**TARIF ABONNEMENT  
POUR L'ANNÉE 2015**

France Métropole : 180,00 € TTC  
Etranger : 240,00 € HT

Le Code de la propriété intellectuelle autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5 d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 122-4).  
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 352-2 et suivants du même Code.



## TITULAIRES DES CHRONIQUES TRIMESTRIELLES

### Droit pénal général :

Philippe BONFILS  
*Professeur à Aix Marseille Université*  
 Jean-Yves CHEVALLIER  
*Professeur émérite de l'Université de Rennes I*  
 François ROUSSEAU  
*Professeur à l'Université de Nantes*  
 Jean-Christophe SAINT-PAU  
*Professeur à l'Université de Bordeaux*

### Procédure pénale :

Patrick MAISTRE DU CHAMBON  
*Professeur émérite de l'Université de Grenoble Alpes*  
 Cédric RIBEYRE  
*Professeur à l'Université de Grenoble Alpes*  
 Étienne VERGÈS  
*Professeur à l'Université de Grenoble Alpes*  
 Édouard VERNY  
*Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

### Droit pénal spécial :

Philippe CONTE  
*Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*  
 Michel DANTI-JUAN  
*Professeur à l'Université de Poitiers*  
 Olivier DÉCIMA  
*Professeur à l'Université de Bordeaux*  
 Stéphanie FOURNIER  
*Professeur à l'Université de Grenoble Alpes*  
 Valérie MALABAT  
*Professeur à l'Université de Bordeaux*

### Droit pénal des affaires :

Guillaume BEAUSSONIE  
*Maître de conférences à l'Université de Tours*  
 Antoine BOTTON  
*Professeur à l'Université de Toulouse I – Capitole*  
 Philippe CONTE  
*Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*  
 Stéphane DETRAZ  
*Maître de conférences à l'Université Paris-Sud (Paris XI)*  
 Jacques-Henri ROBERT  
*Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*  
 Marc SEGONDS  
*Professeur à l'Université de Toulouse I – Capitole*

### Droit de l'exécution des peines :

Jean-Paul CÉRÉ  
*Maître de conférences à l'Université de Pau*  
 Michel DANTI-JUAN  
*Professeur à l'Université de Poitiers*  
 Pierre DARBÉDA  
*Magistrat*  
 Éric PÉCHILLON  
*Maître de conférences à l'Université de Rennes I*

### Droit pénal européen des droits de l'Homme :

Pascal BEAUVAIS  
*Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre (Paris X)*  
 Corneliu-Liviu POPESCU  
*Professeur à l'Université de Bucarest*  
 Jean-François RÉNUCCI  
*Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis*

## TITULAIRES DES CHRONIQUES SEMESTRIELLES ET ANNUELLES

### Droit pénal international :

David CHILSTEIN  
*Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)*  
 Laurent DESESSARD  
*Maître de conférences à l'Université de Poitiers*

### Droit pénal comparé :

Jean PRADEL  
*Professeur émérite de l'Université de Poitiers*

### Droit pénal de l'Union européenne :

Cyril NOURISSAT  
*Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)*  
 Blandine THELLIER de PONCHEVILLE  
*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon III)*

### Droit pénal du travail :

Frédérique CHOPIN  
*Maître de conférences à Aix Marseille Université*

### Droit pénal constitutionnel :

Xavier MAGNON  
*Professeur à l'Université de Toulouse I – Capitole*  
 Thierry S. RENOUX  
*Professeur à Aix Marseille Université*

### Droit pénal des mineurs :

Adeline GOUTTENOIRE  
*Professeur à l'Université de Bordeaux*  
 Marie-Cécile GUÉRIN  
*Maître de conférences à l'Université de Bordeaux*

### Grandes décisions du droit de la peine :

Évelyne BONIS-GARÇON  
*Professeur à l'Université de Bordeaux*  
 Virginie PELTIER  
*Maître de conférences à l'Université de Bordeaux*

### Droit pénal des médias :

Agathe LEPAGE  
*Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

### Droit pénal de l'environnement :

Annie BÉZIZ  
*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon III)*

### Droit pénal de la Sécurité sociale :

Frédérique CHOPIN  
*Maître de conférences à Aix Marseille Université*

### Droit pénal de l'Internet :

Anne-Sophie CHAVENT-LECLÈRE  
*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon III)*

### Droit pénal de l'urbanisme :

Élisabeth JOLY-SIBUET  
*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon III)*

### Sociologie pénale et criminelle :

Sylvie CIMAMONTI  
*Professeur à Aix Marseille Université*

### Psychiatrie criminelle :

Alexandre BARATTA  
*Expert près la Cour d'appel de Metz*

### Philosophie pénale :

Stamatios TZITZIS  
*Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

### Législation pénale :

Muriel GIACOPELLI  
*Maître de conférences à Aix Marseille Université*  
 André VARINARD  
*Professeur émérite de l'Université Jean Moulin (Lyon III)*